

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

26

ACTION SOCIALE : Versement des subventions dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse

Mme DOSNE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération n°7 du Conseil Municipal du 27 avril 2024, la ville d'Avignon en partenariat avec la CAF de Vaucluse et la MSA Alpes-Vaucluse, a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) pour 2024-2028.

Elle a pour objet d'organiser concrètement l'offre globale des services à destination des familles, de manière structurée et priorisée, en articulation avec le projet municipal. Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et des services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des partenaires.

A ce titre, la commune envisage de soutenir les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse portées par les associations inscrites dans cette démarche afin de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et de loisirs et de chercher l'épanouissement et l'intégration des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilité des plus grands.

Cela concerne :

- Volet Enfance : 4 multi-accueils et 2 lieux d'accueil enfants-parents (LAEP),
- Volet Jeunesse : 3 accueils de loisirs 3/5 ans, 5 accueils de loisirs 6/12 ans et 5 accueils jeunes 13/17.

Ces dernières peuvent ainsi être éligibles aux prestations financières Bonus-Territoire de la CAF et bénéficier de financements croisés des différents partenaires.

Ces associations étant conventionnées, il convient aussi d'établir des conventions ou des avenants aux conventions d'objectifs les liant à la ville d'Avignon et de procéder, pour chacune d'elles, au versement des montants indiqués ci-dessous :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Associations	Convention / Avenant	Subvention
Le Club des Petits	Convention du 30 juin 2026	139 400 €
La Bourguette	Convention du 30 juin 2026	35 505 €
Association Gestion MPT Monfleury	Avenant n°10 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	87 586 €
Centre Social et Culturel l'Espelido	Avenant n°9 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	85 595 €
Espace Social et Culturel Croix des Oiseaux	Avenant n°6 à la convention d'objectifs du 22 février 2025	41 495 €
Centre Social la Fenêtre	Avenant n°11 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	20 942 €
ASLC – Centre social d'Orel	Avenant n°10 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	26 566 €
TOTAL		437 089 €

Les acomptes de 50 % seront versés à la signature de la convention ou de l'avenant. Les soldes de 50% seront versés selon les modalités précisées à l'article 3 de la convention correspondante ou à l'article 3 de l'avenant correspondant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu les projets de conventions d'objectifs et d'avenants aux conventions d'objectifs.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes des conventions et des avenants correspondants ;
- **ACCORDE** les subventions proposées pour un total de 437 089 € ;
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 518, du budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

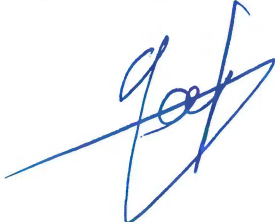
Date de réception en préfecture :

ADOpte A L'UNANIMITE

M. David FOURNIER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

M. Nicolas DONNADILLE



PARVENU A LA PREFECTURE LE

02/07/2026

ACTE PUBLIE LE

15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :